Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260921-2026_0921_087-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 28

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL (arrivée à 19h10) - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Maël GOUTTEBARGE — M. Gilles LE ROCH

ABSENTS : Mme Christelle RENAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET
Pouvoir de M. Gilles LE ROCH à Mme Sylvie VIROLLE

OBJET : 2026/0921/087 : URBANISME : ZAC DU FEUIL – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260921-2026_0921_087-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L300-5 du Code de l'urbanisme,
Vu les délibérations n° 2015/2904/048 et n° 2015/2904/049 du Conseil municipal en date du 29 avril 2015 approuvant le dossier de création et le bilan de concertation de la ZAC du Feuil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2018 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement par la Commune de Melesse de la ZAC DU FEUIL,
Vu l'arrêté préfectoral signé le 2 décembre 2022 prorogeant la déclaration d'utilité publique pour une durée de 5 années à compter du 26 janvier 2023,
Vu la délibération n° 2019/1812/114 du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 approuvant le choix de la SAS CM-CIC Aménagement Foncier en tant que concessionnaire et autorisant le Maire à signer la concession d'aménagement,
Vu le traité de concession signé le 28 janvier 2020 avec le Crédit Mutuel Aménagement Foncier,
Vu les dispositions de l'article 33 de ce traité, le concessionnaire adresse annuellement à la collectivité, pour examen et approbation un compte-rendu financier comportant notamment le bilan prévisionnel global actualisé, le plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées, un compte-rendu technique, une note de synthèse sur l'état d'avancement de l'opération et un planning prévisionnel,
Vu la présentation du CRAC en commission urbanisme du 08 septembre 2026,

Monsieur Silvère LECONTE, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, conjointement avec le concessionnaire, présentent et commentent le compte-rendu annuel à la collectivité de l'année 2025 aux membres du Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (28 voix sur 28) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- approuvent le compte-rendu annuel à la collectivité joint en annexe de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY



La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET

